



# **Archives du Parti communiste français**

Fonds Raymond Moullec

**1936-1963**

Sous-série 380 J



Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

Archives du Parti communiste français

# Fonds Raymond Moullec

1936-1963

Sous-série 380 J

Répertoire numérique détaillé établi par Isabelle Lassignardie sous la direction de Guillaume Nahon, directeur des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

Bobigny  
Conseil général de la Seine-Saint-Denis  
2014



# Introduction

### Identification synthétique

<b>Producteur :</b>	Raymond Moullec
<b>Référence :</b>	FRAD093/380J
<b>Dates extrêmes :</b>	1936-1963
<b>Niveau de description :</b>	Fonds
<b>Langue(s) des documents :</b>	français, anglais, espagnol
<b>Importance matérielle :</b>	1 ml.
<b>Modalités d'entrée :</b>	Dépôt dans le cadre de la convention du 18/12/2003 entre le Parti communiste français et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis.
<b>Conditions d'accès :</b>	Délai de communication de 25 ans.
<b>Conditions de reproduction :</b>	Soumise à l'autorisation du déposant.

## **Éléments biographiques**

Né à Brest en 1901, Raymond Moullec (dit Moret) est admis à l'École navale en 1919. Breveté canonier, il étudie l'espagnol et l'italien. En 1934, il est affecté au 2<sup>ème</sup> bureau de l'état-major de la marine. Le 5 mai 1936, il est nommé attaché naval à Madrid, quelques mois avant le début de la guerre civile, il en partira en juin 1939.

En juillet 1940, le capitaine de corvette Raymond Moullec est le second du contre-torpilleur *Le Triomphant*. Alors que les Britanniques s'en emparent, il décide de ne pas revenir en France et choisit de rejoindre Londres et de se présenter à l'amiral Émile Muselier, alors à la tête des Forces navales de la France libre (FNFL). Les deux hommes se connaissaient, Muselier commandait le croiseur cuirassé *Ernest Renan* sur lequel Moullec avait embarqué en 1929-1930.

Raymond Moullec devient alors chef d'état-major des FNFL jusqu'en 1942, et répondra en cette période au pseudonyme de "Moret". De sérieux désaccords opposent le général De Gaulle à Muselier, notamment au moment de l'affaire dite de Saint-Pierre-et-Miquelon, concernant le ralliement de l'île à la France libre en novembre/décembre 1941.

En mars 1942, Muselier démissionne et Moullec est mis à l'écart des FNFL.

En mai 1943, Moullec rejoint Alger et entre au cabinet du général Giraud et ce jusqu'en 1943. Il représentera la France au comité d'état-major des Nations Unies entre mars 1946 et février 1947, puis intégrera le cabinet de François Billoux, ministre de la Défense de février à mai 1947.

Il quitte le service actif de la Marine en 1948 pour devenir conseiller de l'Union française. Élu conseiller à l'Assemblée des Nations Unies en janvier 1949, il sera membre de la commission permanente du Mouvement de la Paix. Officier de réserve et compagnon de route du PCF, il participe à la campagne de presse, puis témoigne en 1950 en faveur d'Henri Martin, militant communiste engagé dans l'armée, emprisonné pour acte de trahison après avoir fait de la propagande contre la guerre d'Indochine. Cette prise de position lui vaudra d'être mis en retraite d'office de la Marine par décret le 20 décembre 1950.

## **Présentation du contenu**

Les documents décrits dans ce présent instrument de recherche ont pour l'essentiel été produits dans le cadre des activités militaires de Raymond Moullec. Composé de notes de renseignements, de rapports, de bulletins d'information (etc.) le fonds ne se dote que très ponctuellement de papiers personnels et s'articule ainsi autour de trois principaux ensembles.

La présente articulation du plan de classement respecte l'ordonnancement initial du fonds, ces trois périodes étant identifiées sur les conditionnements, boîtes et dossiers, originaux.

Un premier ensemble (380 J 1-5) regroupe des documents produits au moment de la Guerre d'Espagne, Moullec occupe alors les fonctions d'attaché naval de la marine française, entre 1936-1939. Outre ce qui relève de l'activité de renseignement et de surveillance des mouvements des diverses flottes en présence à proximité des côtes espagnoles, certains documents recueillent des souvenirs et récits d'officiers espagnols.

Un deuxième ensemble (380 J 6-13) renvoie à la Seconde Guerre mondiale : entre 1940-1942 Moullec est chef d'État major des Forces navales françaises libres (FNFL). Les documents regroupés ici relèvent des activités de renseignement et de surveillance (notes de liaison, télégrammes, etc.), éclairent sur l'amont et le déroulement de certaines opérations comme le débarquement et ralliement de Saint-Pierre-et-Miquelon et témoignent des dissensions de commandement entre le général De Gaulle et l'amiral Émile Muselier.

Enfin pour la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale, le fonds renseigne l'activité de Moullec au sein du Comité d'état-major des Nations-unies, son engagement auprès d'Henri Martin lors du procès de ce dernier et sa mise à la retraite d'office qui s'en suivit.

### **Historique de la conservation**

Le fonds Raymond Moullec a été déposé aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis en 2005 dans le cadre de la convention signée entre le Parti communiste français et le département de la Seine-Saint-Denis. Antérieurement à ce dépôt, il était conservé et enregistré sous la cote Z à la Bibliothèque marxiste de Paris (BMP). Selon l'inscription portée sur le registre de la BMP, il avait été remis par Pierre Villon et Marie-Claude Vaillant-Couturier en 1974-1975.



# Sources complémentaires

## Sources de même provenance

Musée de la Résistance nationale de Champigny

Fonds David Diamant : deux dossiers d'archives, constituant probablement un fragment du fonds Raymond Moullec en dépôt aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, appartiennent à ce fonds personnel. David Diamant ayant été documentaliste au sein de la Bibliothèque marxiste de Paris, il a probablement conservé ces dossiers par devers lui, peut être comme documentation. Ces dossiers concernent son activité au sein des FNFL pour la période 1940-1943.

## Sources sans lien de provenance

Service historique de la Défense, département de la Marine

Fonds Moscou (en cours de classement) :

- sous-série 1BB : Archives des services généraux (1920-1939)
- sous-série 1CC : Personnel (1920-1939)
- sous-série CC7 : Dossiers individuels (1920-1939)

Archives centrales :

- sous-série 2BB7 : Attachés navals, liaisons et missions navales pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1947)

Administration centrale de la marine :

- 145 GG2 : Fonds privé du vice amiral Émile Muselier (1882-1965)<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Instrument de recherche en ligne :

[http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/contenu/functions/dc/attached/FRSHD\\_PUB\\_00000173\\_dc/FRSHD\\_PUB\\_00000173\\_dc\\_att-FRSHD\\_PUB\\_00000173.pdf](http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/contenu/functions/dc/attached/FRSHD_PUB_00000173_dc/FRSHD_PUB_00000173_dc_att-FRSHD_PUB_00000173.pdf)



# Bibliographie

Jean-Paul Eyrard, « Attaché naval en Espagne pendant la guerre civile : l'itinéraire du lieutenant de vaisseau Raymond Moullec », *Revue historique des armées*, n° 251, 2008, pp.104-111<sup>2</sup>

Jean-Paul Eyrard, « Un ennemi du général de Gaulle au temps de la France libre : le capitaine de vaisseau Raymond Moullec », *Revue historique des armées*, n° 270, 2013, pp.79-92<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Consultable en ligne : <http://rha.revues.org/335>

<sup>3</sup> Consultable en ligne : <http://rha.revues.org/7646>



# Répertoire



## Sommaire

300 J 1-5	Guerre d'Espagne	1936-1963
380 J 6-13	État-major des forces navales françaises libres	1939-1942
380 J 14-16	Après Seconde Guerre mondiale	1939-1955





## GUERRE D'ESPAGNE

1936-1963

- 380 J 1-2 Renseignement militaire.
- 1936-1939
- 380 J 1 Informations de l'attaché naval Raymond Moullec transmises à l'état-major général du ministère de la Marine : notes et rapports (documents manuscrits et dactylographiés avec parfois en pièces jointes ou isolées : photographies, croquis, plans, cartes dessinées sur calque, copies de lettres des divers consuls français notamment, coupures de presse, carte postale), comptes rendus de renseignement dactylographiés.
- 1936-1939
- Nota : notes de renseignement émises depuis Saint-Jean-de-Luz, Barcelone, Ciboure, Port-Vendres. Sujets évoqués : surveillance des activités maritimes, militaires, brigades internationales, intervention soviétique, comptes rendus de mission, aviation et bombardements (bombardement de Barcelone en 1938 avec cartes manuscrites, bombardements de la flotte et des industries), situation politique, population, comptes rendus des événements dans diverses villes d'Espagne (nord, Galice, Pays-Basque, etc.), massacre de Carthagène.*
- 380 J 2 Publications : bulletins d'informations (BI) dactylographiés émis par l'état-major général du ministère de la Marine et extraits de bulletins de renseignement (BR) dactylographiés (ponctuellement sont joints : cartes, plans).
- 1936-1939
- 380 J 3 Bilan de la guerre civile, conférences : documents préparatoires manuscrits et dactylographiés, cartes sur calque, coupures de presse, imprimé.
- 1937-1939 ; 1948 ; 1963
- Nota : dossier contenant des séries de souvenirs et de récits des événements par des officiers espagnols.*
- 380 J 4 Documentation : notes dactylographiées émises par l'état-major de la Marine gouvernementale espagnole,

photographies de la flotte républicaine (Bizerte, 1939), correspondance dactylographiée de Bruno Alonso (commissaire général de la flotte républicaine), bulletins dactylographiés et imprimés émis par Miguel Mendez Tronjé (centre naval de Buenos Aires), notes manuscrites, coupures de presse.

1937-1938

380 J 5

Papiers personnels : imprimé, correspondance manuscrite et dactylographiée, notamment d'Eirik Labonne, ambassadeur de France auprès de la République espagnole (déménagement, changement d'affectation, etc.).

1938-1939

## ÉTAT-MAJOR DES FORCES NAVALES FRANÇAISES LIBRES

1939 – 1942

- 380 J 6                    Organisation et fonctionnement : carnets de notes manuscrites datées du jour (carbones), agenda, ordres, notes de service, rapports, correspondance manuscrite et dactylographiée, coupure de presse, carte du Savage Club, imprimé souscription aux bons d'armement, photographies, presse.
- 1939-1942
- Nota : notes de liaisons, situations/positions des bâtiments des FNFL, listes des officiers des FNFL, répartition de l'État-major, notes sur la Tunisie, rapports sur les discussions entre les FNFL et le Conseil national d'Euskadi, documents sur l'arrestation de Muselier, situation de l'équipage du sous-marin Ajax, « Tragédie de Toulon », formation d'un bataillon de fusiliers marins, etc. Document manuscrit de Muselier adressé à De Gaulle ordonnant que sa succession au commandement soit assurée par Moret.*
- 380 J 7                    Saint-Pierre-et-Miquelon, débarquement et ralliement : correspondance manuscrite et dactylographiée, notes et brouillons manuscrits, procès-verbaux du Conseil National de la Marine (février, mars, juin 1941).
- 1941-1942
- Nota : messages, télégrammes échangés pour en amont et à la suite de l'opération.*
- 380 J 8                    Moullec, correspondance (émise ou reçue) : courrier manuscrit et dactylographié, notes de service (dont listes des personnels des FNFL originaires des colonies, rapport sur les services secrets de la France Libre)
- 1941-1942
- 380 J 9                    Affaire Muselier : correspondance manuscrite et dactylographiée, notes de service (dont brouillons manuscrit et dactylographié pour la constitution d'un Comité Français de la Libération), ordres du général De Gaulle, coupure de presse.
- 1940-1942
- 380 J 10                  Publications : bulletins de renseignements, bons à tirer, tracts et ordres du jour, tirés à part de conférences.
- 1941-1942

- 380 J 11 Propagande : rapports et discours dactylographiés, correspondance, note manuscrite (document isolé : carte Union interalliée).  
1939 ; 1941
- 380 J 12 Dossiers constitués par Moullec.  
1940-1942  
Affaire Muselier : copies dactylographiées de notes et de rapports, correspondance.  
1940-1942  
Retranscriptions de discours ou appels pour diffusion radiophonique notamment.  
1940-1942
- 380 J 13 *Le Petit Léopard, quotidien républicain du matin* : journal satirique manuscrit et dactylographié réalisé par Raymond Moullec, 4 pièces.  
1941

## APRÈS SECONDE GUERRE MONDIALE

1939-1955

- 380 J 14                    Comité d'État-major des Nations-unies : notes et documents dactylographiés.  
  
1946-1947  
  
*Nota : sécurité militaire, menace atomique, organisation du ravitaillement dans la marine américaine.*
- 380 J 15                    Affaire Henri Martin et mise en retraite d'office.  
  
1939 -1952  
  
Mise à la retraite d'office et Henri Martin : rapport et compte rendu d'audience au procès Henri Martin, témoignage de Moullec, correspondance, cartes de visite annotées, journaux et coupures de presse, imprimés (notamment de l'Assemblée de l'Union française).  
  
1939 ;1942 ; 1950-1951  
  
Henri Martin : compte rendu du jugement, tracts, imprimés, presse photographie.  
  
1950-1952
- 380 J 16                    Correspondance avec Eirik Labonne, Romain Marjollet, Raymonde Cosquer, note.  
  
1947 ; 1955



# Annexe





## **Convention entre le Parti communiste français et le département de la Seine-Saint-Denis**

Entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par Monsieur le Président du Conseil général, en vertu de la délibération de la commission permanente

D'UNE PART

Et

Le Parti communiste français, représenté par Madame la Secrétaire nationale

D'AUTRE PART

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 :

Le Département de la Seine-Saint-Denis et le Parti communiste français décident de coopérer pour la sauvegarde, la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la mise en valeur du patrimoine archivistique du Parti communiste français dépendant de sa direction nationale, qui a fait l'objet d'un classement par l'Etat comme « archives présentant du point de vue de l'histoire un intérêt public », afin de constituer aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis un centre des archives du Parti communiste ouvert au public.

La direction nationale du Parti communiste français se réserve la possibilité d'associer toute structure de son choix, associative ou autre, à l'exécution de la présente convention, sous réserve de notifier au Département la nature de la relation qu'elle entretiendra avec la structure qu'elle aura choisi et la personne habilitée à représenter le Parti communiste français au sein de cette structure.

Article 2 :

Le déposant s'engage à déposer les fonds à titre permanent, suivant un calendrier qui sera défini entre les parties.

Ce dépôt est valide pour une période de trois ans reconductible tacitement. Le Parti communiste assume pendant une phase transitoire la préparation et le traitement des fonds. La Bibliothèque marxiste de Paris, partie du fonds patrimonial classé, relève de la présente convention ; le traitement et la communication de ses collections ressortiront d'une collaboration avec l'Université Paris 13. Son cas fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Le déposant s'engage à fournir l'intégralité des instruments de travail en sa possession (fichiers, catalogues...).

Article 3 :

Les fonds déposés sont conservés dans les locaux des Archives départementales qui en assument le traitement définitif (conditionnement et conservation matérielle, classement, indexation, rédaction d'inventaires, valorisation). Les opérations de transfert sont à la charge du département de la Seine-Saint-Denis.

Pour ce qui concerne précisément la communication des fonds déjà inventoriés et ouverts à la consultation – en particulier les archives des instances de direction (Comité central, Bureau politique, Secrétariat) – ils devront être communiqués dès leur dépôt dans les mêmes conditions que celles qui sont actuellement en vigueur au siège du Parti communiste français.

Le programme de travail archivistique – opérations de classement et d'élaboration des instruments de recherche – sera soumis à une évaluation annuelle des deux parties contractantes. Ce programme de travail sera proposé dans les trois mois qui suivront le dépôt des archives aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 :

Au delà de la sauvegarde, du classement et de la communication des fonds, la présente convention se fixe un objectif général de valorisation des fonds qui vise à :

- inciter au développement de la recherche historique autour du communisme français en contribuant à la mise en place d'un pôle de recherches sur le Parti communiste français et plus largement sur le mouvement ouvrier à partir des ressources des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ;
- pour ce faire, la convention se donnera les moyens de construire un partenariat avec diverses institutions scientifiques ou culturelles, en s'appuyant sur un comité de pilotage qui aura pour mission d'éclairer la mise en œuvre de la politique de valorisation. Formé de représentants du département et de membres dûment désignés par la direction nationale du Parti communiste, ce comité de pilotage s'adjoindra – à titre consultatif – un certain nombre de personnalités scientifiques désignées pour leur compétence, en fonction des projets qui auront été choisis.

- ce partenariat prendra en compte, entre autres, les Universités Paris 13 et Paris 8 qui sont déjà impliquées dans un partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis. Il intégrera également l'Université de Bourgogne, notamment en prolongeant une coopération pour la constitution et la valorisation d'une base de données à partir du traitement informatisé et de la numérisation d'archives de direction.

Article 5 :

La communication des documents se fait aux archives départementales selon les modalités fixées par le règlement de celle-ci.

Les règles de communicabilité sont fixées par le déposant qui peut les modifier et reste seul habilité à délivrer des dérogations. Le déposant a retenu de les aligner sur la législation française en matière d'archives publiques. La communication des documents de moins de trente ans est soumise à une autorisation préalable, à l'exception de ceux qui auront été désignés par lui comme immédiatement consultables. Elle est libre pour les documents de plus de trente ans, à l'exception de ceux qui comportent des informations sur la vie de personnes physiques pour lesquels le délai est de cent ans. Les documents sont réputés communicables après que le classement en a été effectué et que leur inventaire a été rendu public.

Le déposant conserve le droit à la libre communication de l'ensemble des documents.

Article 6 :

Toute reproduction (microfilms, photographies, photocopies) de documents, application informatique ou audiovisuelle est strictement soumise à l'accord du déposant.

Lorsque des reproductions sont réalisées par les Archives départementales ou sous leur autorité, avec l'accord du déposant, le Département conserve la propriété matérielle des ces reproductions. Il décide des tarifs correspondant en fonction d'un barème fixé par l'assemblée délibérante.

Le déposant reste seul habilité à gérer et exploiter les droits de propriété intellectuelle afférents aux documents iconographiques et sonores appartenant à ses fonds.

Article 7 :

Le déposant garde la pleine propriété des archives déposées. Il conserve la possibilité de reprendre tout ou partie des dépôts avec préavis de neuf mois et s'engage, dans ce cas, à autoriser le microfilmage des documents, s'il n'est pas déjà réalisé, par les Archives départementales avant toute opération de reprise.

Article 8 :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa notification par le Département au cocontractant. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de six mois.

Article 9 :

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 :

Les parties s'engagent, en cas de litige né de l'exécution de la présente convention, à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir le juge compétent.

Fait à Bobigny, le 18 décembre 2003

Pour le Président du Conseil général  
par délégation la vice – présidente

Marie - Christine Labat

La Secrétaire nationale du PCF

Marie - George Buffet

# Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
Identification synthétique.....	6
Éléments biographiques.....	7
Présentation du contenu .....	7
Historique de la conservation.....	8
<b>SOURCES COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>9</b>
Sources de même provenance .....	9
Sources sans lien de provenance .....	9
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>11</b>
<b>RÉPERTOIRE .....</b>	<b>13</b>
Sommaire.....	15
<b>ANNEXE .....</b>	<b>23</b>
Convention entre le Parti communiste français et le département de la Seine-Saint-Denis.....	25
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>27</b>

